

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du mardi 30 octobre 2012

Le président M. Amadio Santacroche ouvre la séance.

Il demande une modification à l'ordre du jour, soit ajouter un point 6 bis : demande d'adhésion de la commune de Provence. Ce changement est approuvé.

1. Appel

26 (vingt-six) des 32 (trente-deux) communes membres de l'association s'ont présentes, représentant 99 (nonante-neuf) voix.

Les communes de Belmont-sur-Yverdon, Chanéaz, Mutrux, Orges, Valeyres-sous-Montagny, Villars-Epeney sont excusées ou absentes.

2. Assermentation des délégués, et suppléants

Certains délégués étaient absents lors de la séance d'installation. Le président va donc procéder à leur assermentation ce soir.

Le président donne lecture de la promesse légale. Après cette lecture, chaque délégué, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ».

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Appel des noms – délégués des communes de Chamblon, Donneloye, Suchy, Valeyres-sous-Ursins et suppléants des communes de Grandson, Suscévaz et Yverdon-les-Bains. Chacune et chacun dit « Je le promets ».

Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Nomination de la secrétaire du Conseil intercommunal

Le président rappelle qu'aux termes de l'art. 11 de la LC, l'élection de la secrétaire du conseil se fait à bulletin individuel et secret.

Mme Valérie Outemzabet est sollicitée pour prendre cette charge. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	99
Bulletins rentrés :	99
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	99

Résultat : Mme Valérie Outemzabet est élue par 99 voix.

Le président félicite Mme Valérie Outemzabet pour sa brillante élection et l'invite à prendre place à ses côtés.

4. Demande d'adhésion de la commune de Bioley-Magnoux

Nous avons reçu la demande d'adhésion de la commune de Bioley-Magnoux. La demande d'adhésion est déjà passée devant le Conseil général et a été acceptée. Cette commune peut entrer en fonction pour la suite de l'assemblée générale, une fois son adhésion acceptée et son délégué assermenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	100
Bulletins rentrés :	99
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	99

Résultat : Bioley-Magnou est accepté au sein du SDIS par 98 voix.

5. Demande d'adhésion de la commune de Montagny-près-Yverdon.

Nous avons reçu la demande d'adhésion de la commune de Montagny-près-Yverdon.

La discussion est ouverte. La parole est demandée par le délégué de la commune d'Essert-Pittet. Il tient à ce qu'on n'oublie pas que certaines choses sont allées jusqu'au tribunal pour assurer qu'un maximum de personne ait la sécurité.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Le président rappelle que les communes de Biolay-Magnoux et Cronay ne votent pas encore ce soir.

Bulletins délivrés :	99
Bulletins rentrés :	99
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	99

Résultat : Montagny-près-Yverdon est accepté au sein du SDIS par 98 voix.

6. Demande d'adhésion de la commune de Cronay.

Nous avons reçu la demande d'adhésion de la commune de Cronay. Le président rappelle que la commune de Cronay est dans la même situation que celle de Bioley-Magnoux.

La discussion est ouverte. La parole est demandée par le délégué de la commune d'Essert-Pittet. Il tient à ce qu'on n'oublie pas que certaines choses sont allées jusqu'au tribunal pour assurer qu'un maximum de personne ait la sécurité.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Le président rappelle que les communes de Biolay-Magnoux et Cronay ne votent pas encore ce soir.

Bulletins délivrés :	99
Bulletins rentrés :	99
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	99

Résultat : Cronay est accepté au sein du SDIS par 97 voix.

6bis. Demande d'adhésion de la commune de Provence.

Le président remarque qu'il n'y a pas de délégué présent pour la commune de Provence ce soir. Un délégué aurait pu participer comme auditeur, mais ce n'est pas le cas. La demande d'adhésion se fait sous réserve de l'approbation de leur Conseil général.

La discussion est ouverte. La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	99
Bulletins rentrés :	99
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	99

Résultat : Provence est accepté au sein du SDIS par 97 voix.

7. Assermentation des délégués, et suppléants des nouvelles communes membres

Le président procède à l'assermentation des délégués et suppléants des nouvelles communes membres. Il donne lecture de la promesse légale. Après cette lecture, chaque délégué, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ».

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes)

Lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Appel de MM. Jaques Pahut et Pierre Viquerat – délégués des communes de Bioley-Magnoux et Cronay. Chacun lève la main droite et dit « Je le promets ».

Le président prend acte de leur promesse et les félicite. Il note qu'il y a désormais 101 voix pour les votes.

8. Communications du Président du conseil

Le président communique la demande de démission de la commune de Chanéaz. Cette démission prendra acte le 1^{er} Janvier 2013. Elle est due à la fusion de Chanéaz avec

9. Communications du CODIR

M. Jean-Daniel Carrard s'excuse pour le non-respect des délais statutaires, et rappelle que le CODIR reste à disposition si quelqu'un a des questions sur le règlement intercommunal. De plus, il communique sur les indemnités et les frais de fonctionnement pour les 6 mois de l'année 2012, annonçant que ceux-ci seront reportés sur les comptes 2013. Enfin, il aborde la question de la fiscalisation des soldes des sapeurs-pompiers. Le moratoire qui disait que ceux-ci ne sont pas fiscalisés va bientôt prendre fin. Ainsi, le plafond au-delà duquel la fiscalisation aurait cours serait fixé à Fr. 5000.-- Malgré des interventions diverses auprès du Conseil d'Etat, celui-ci s'est aligné sur la position de la Confédération. Si les députés valident ceci au mois de décembre, cela sera dangereux pour les communes, car un certain nombre de sapeurs-pompiers pourraient démissionner. Il faut donc sensibiliser les députés à ce problème.

10. Préavis n° 1, indemnités des membres du conseil, rapport de la commission de gestion, adoption.

Ce préavis a été soumis à la commission de gestion. Lecture du rapport par un membre de la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion.

Le délégué de Suscévaz demande la parole. Il rappelle que toutes les communes ont de la peine à boucler le budget, et s'étonne des Fr. 45.-- proposé par le préavis pour les heures de vacation, lorsque qu'en général l'exécutif dans les commune touche entre Fr. 28.-- et Fr.38.--.

Le président explique que les 7 membres de la commission doivent en général se réunir pendant les heures de travail, et que si une personne subit une perte de gain pour participer à cette commission, il est normal qu'elle soit rémunérer correctement pour compenser.

La discussion est close, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	101
Bulletins rentrés :	101
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	0
Non :	2
Oui :	94
Bulletins valables :	101

Résultat : le préavis n°1 est accepté par 94 oui.

11. Préavis n° 2, indemnités des membres du CODIR, rapport de la commission de gestion, adoption.

Ce préavis a été soumis à la commission de gestion. Lecture du rapport par un membre de la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	101
Bulletins rentrés :	101
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Non :	4
Oui :	94
Bulletins valables :	101

Résultat : le préavis n°2 est accepté par 94 oui.

12. Préavis n° 3, budget de fonctionnement 2013, rapport de la commission de gestion, adoption

Ce préavis a été soumis à la commission de gestion. Lecture du rapport par un membre de la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion. Le délégué de la commune de Valeyres-Sous-Ursins remarque que dans le cadre du projet, il y avait un tableau qui évaluait le coût par commune. Il demande que cette information soit à nouveau donnée.

M. Jean-Daniel Carrard explique que comme le nombre de communes n'est pas encore stabilisé, il n'est pas encore possible d'avoir cette information. Il propose de donner l'information plus tard. Sans les nouvelles communes de ce soir, le coût est de Fr.38.16 par commune. Cela va changer avec l'adhésion de nouvelles communes.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	101
Bulletins rentrés :	101
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	0
Non :	0
Oui :	96
Bulletins valables :	101

Résultat : le préavis n°3 est accepté par 96 oui.

13. Préavis n° 4, règlement intercommunal, rapport de la commission, adoption.

Ce préavis a été soumis à une commission d'étude créée pour l'étude du nouveau Règlement du SDIS du Nord

vaudois. Lecture du rapport par un membre de cette commission. La commission d'étude propose un amendement, soit d'ajouter à l'article 4, un alinéa supplémentaire avec la mention "Exempté pour la Fête Nationale". Le président ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est débattue.

La parole n'est plus demandée, nous votons d'abord sur l'entrée en matière sur l'amendement.

Bulletins délivrés :	101
Bulletins rentrés :	101
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Non :	85
Oui :	13
Bulletins valables :	101

Résultat : L'entrée en matière sur l'amendement est refusée par 85 non.

Nous votons sur l'acceptation du règlement :

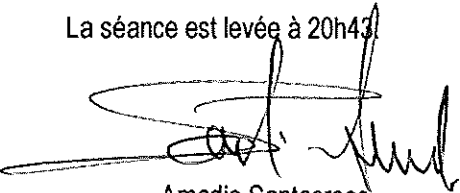
Bulletins délivrés :	101
Bulletins rentrés :	101
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Non :	0
Oui :	97
Bulletins valables :	101

Résultat : le préavis n°4 est accepté par 97 oui.

14. Interventions individuelles


Intervention de M. Tharin sur des questions techniques et sur la responsabilité des communes dans le recrutement du personnel dès 2013 et intervention de Mme Fischer sur la fiscalisation des soldes.

La séance est levée à 20h43



Amadio Santacroce

Président du conseil intercommunal



Valérie Outermzabet

Secrétaire du conseil intercommunal